

N° 25/2024

COMMUNE DE SAINT-IGNAT
Portant tableau annuel d'avancement de grade - Année 2024
Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux
pour l'accès au grade de adjoint technique territorial principal
de 2ème classe

Vu le Code général de la fonction publique ;
 Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ;
 Vu la délibération n° 06/01/2024 du 26/01/2024 relative à la détermination des « ratios-promouvables » ;
 Vu l'arrêté n° 34/2021 portant sur les Lignes Directrices de Gestion à compter du 1^{er} avril 2021 ;
 Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours ;

Arrête

Article 1 :

Tableau annuel d'avancement de grade

Agent	Grade actuel	Grade proposé	Ordre de priorité	Examen professionnel ou ancienneté
<i>Mme DE BRITO RODRIGUES Alice</i>	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	1	

Total promouvables : 2

Nombres d'hommes : 0
 Nombre de femmes : 2

Total promus : 1

Nombres d'hommes : 0
 Nombre de femmes : 1

Article 2 :

Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché et communiqué au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme aux fins de publicité.

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
 - informe que le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la présente publicité, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Publié par affichage le :

Fait à SAINT-IGNAT, le 1^{er} février 2024
 Le Maire,

Philippe CARTAILLER



COMMUNE DE SAINT-IGNAT
Portant tableau annuel d'avancement de grade - Année 2024
Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux
pour l'accès au grade de adjoint technique territorial principal
de 1^{ère} classe

Vu le Code général de la fonction publique ;
 Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ;
 Vu la délibération n° 06/01/2024 du 26/01/2024 relative à la détermination des « ratios-promouvables » ;
 Vu l'arrêté n° 34/2021 portant sur les Lignes Directrices de Gestion à compter du 1^{er} avril 2021 ;
 Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours ;

Arrête

Article 1 :

Tableau annuel d'avancement de grade

Agent	Grade actuel	Grade proposé	Ordre de priorité	Examen professionnel ou ancienneté
Mme POTIN Maryse	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	2	

Total promouvables : 2

Nombres d'hommes : 0
 Nombre de femmes : 2

Total promus : 1

Nombres d'hommes : 0
 Nombre de femmes : 1

Article 2 :

Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché et communiqué au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme aux fins de publicité.

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
 - informe que le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la présente publicité, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Publié par affichage le :

Fait à SAINT-IGNAT, le 1^{er} février 2024
 Le Maire,

Philippe CARTAILLER

